

Des réactifs bios pour la production d'eau potable

Depuis de nombreuses années, l'IEMN est soucieuse de la prévention et de la réduction des risques sanitaires ainsi que de la protection de l'environnement.

C'est pourquoi elle veut utiliser de plus en plus de produits naturels en remplacement des produits chimiques habituellement utilisés dans les usines de potabilisation de l'eau. Ainsi, le traitement de l'eau sur les usines de Picotalen 1 et 3 comporte une étape de clarification des eaux brutes issues des barrages. Ce procédé vise à séparer les particules de l'eau. Afin de garantir son efficacité, cette phase nécessite l'emploi d'un adjuvant de floculation. Traditionnellement, ce sont les

polyacrylamides, floculants organiques de synthèse issus de l'industrie chimique qui sont utilisés. Néanmoins, des produits de substitution se développent afin de remplacer ce type de produits. L'IEMN a donc entrepris une étude de faisabilité permettant de mettre en évidence l'efficacité d'un polymère naturel biosourcé à base d'amidon de pomme terre en remplacement du polymère utilisé jusqu'alors. Le test a été engagé à l'échelle industrielle sur l'usine de Picotalen 3 en fin d'année 2017. Ils devraient se poursuivre pendant toute une année puisque les résultats obtenus sont très encourageants.



Essais de Veolia Water Technologie avec l'équipe du laboratoire de l'IEMN.

Bilan des activités 2017

EAU POTABLE +3.8%

Le volume consommé par les collectivités en 2017 s'est élevé à **11 247 149 m³**. La consommation est en hausse de 3,8% par rapport à 2016. Cette hausse s'explique notamment par des conditions météorologiques estivales durant le mois de juin où les consommations furent extrêmement élevées (+22% par rapport à juin 2016). Une part de la hausse s'explique également par le démarrage des ventes de l'Interc'Eau.

ÉLECTRICITÉ



Les faibles apports naturels dans les barrages de l'Institution en montagne noire ainsi qu'une gestion atypique liée à la vidange puis au remplissage du barrage de Saint-Ferréol ont entraîné une baisse de la production électrique pour l'année écoulée avec **2 624 983 kW/h**. La moyenne des 10 dernières années s'établissant quant à elle à 4 844 407 kW/h. La **baisse de 46 %** de cette production est donc spectaculaire.

IRRIGATION

Le démarrage de l'irrigation a été marqué par un mois de juin sec et chaud. Elle a été stoppée par la pluie dès le 19 juillet pour reprendre à la fin du mois jusqu'à fin août. A l'inverse, de 2016 qui avait vu les arrosages se prolonger au-delà de la mi-octobre, la campagne 2017 s'est terminée la première semaine de septembre. Il en résulte des consommations sensiblement inférieures avec **-38,05 %** par rapport à 2016 et **-19,49 %** par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

À LA UNE

INTERC'EAU Graulhet est desservie

Pages 4 & 5
Changement
climatique

Pages 6 & 7
Zoom sur un
partenaire

Page 8
Bilan des
activités





L'année 2017 a vu débuter les ventes d'eau via le projet Interc'Eau, d'une part pour le Syndicat du Sant avec notamment l'alimentation de la commune de Sémalens, d'autre part pour le Syndicat de Vielmur Saint Paul. Ainsi, la première tranche des travaux qui représente 38 kilomètres de canalisations dont les diamètres s'échelonnent entre 500 mm et 150 mm était terminée dès l'été. Ces nouvelles ventes d'eau contribuent à l'augmentation de 3,69 % du volume vendu en 2017.

La Régie des eaux de Graulhet sera donc alimentée au cours du premier semestre 2018, marquant la fin des travaux de cette opération hors normes.

L'Institution est résolue à fournir la meilleure eau aux populations qu'elle dessert. Aussi, elle agit sur tous les leviers.

A l'amont, nous avons relancé en 2017 une nouvelle étape de la démarche entreprise il y a près de 5 ans pour préserver la qualité exceptionnelle de nos eaux brutes. Nous avons renforcé le suivi de leur qualité et inspecté les linéaires de cours d'eau qui se jettent dans nos barrages pour vérifier qu'il n'y a pas de pratiques de nature à dégrader la qualité de l'eau. A moyen terme, je souhaite que nous travaillions en étroite collaboration avec les quelques agriculteurs présents sur nos bassins versants pour que leurs pratiques évoluent et deviennent encore plus respectueuses de l'environnement et de l'eau.

Au cœur de la production, l'Institution poursuit également ses efforts pour garantir la qualité d'exploitation de ses usines de potabilisation en s'appuyant sur sa certification ISO9001 qui a été renouvelée en 2017. Elle a par ailleurs obtenu l'autorisation de tester des réactifs élaborés à partir de matière végétale bio afin de limiter au maximum l'ajout de produits issus de la chimie et ainsi améliorer encore la sécurité sanitaire de son eau potable.

Dès 2016, l'Institution avait lancé une étude pour s'adapter à l'évolution du contexte réglementaire et notamment la loi NOTRe. Elle a permis de confirmer la pérennité du rôle des départements qui ont affirmé leur volonté politique de rester au cœur de l'Institution et qui le peuvent d'un point de vue juridique. Elle a montré aussi la pertinence de la structure Institution, mutualisant la ressource en eau et de la production associée à grande échelle, car sa ressource et son périmètre sont cohérents et dépassent largement les limites des collectivités bénéficiaires. Je me félicite que l'Institution apporte donc une touche de stabilité à une organisation du grand et du petit cycle de l'eau mouvante et dont il est difficile de percevoir le calendrier et les perspectives dans un contexte réglementaire fluctuant en cette fin d'année 2017 et ce premier semestre 2018.

Enfin, j'ai voulu que l'Institution se projette au-delà du moyen terme : l'Institution a mené une étude sur le changement climatique pour apprécier sa capacité à assurer ses missions - d'une part la fourniture d'eau brute pour la navigation sur le canal du Midi, pour compenser les prélèvements d'irrigation, pour soutenir les étiages et d'autre part la fourniture d'eau potable - à l'horizon 2050. Cette première approche montre que la sécurité quantitative reconnue des barrages de la montagne noire que nous avons d'ailleurs éprouvée en 2016 et 2017, deux années consécutives qui ont été particulièrement sèches, pourrait évoluer peu favorablement. L'Institution va donc se mobiliser sur ce sujet dans les prochaines années d'abord pour fiabiliser cette première approche et, ensuite, pour faire évoluer les pratiques, économiser de l'eau et sécuriser sa ressource afin que les grands ouvrages qu'elle gère soient toujours demain un atout en faveur de la qualité de vie et du développement. Cette parution consacre un dossier à ce sujet majeur.

Gilbert HÉBRARD
Président de l'IEMN

QUESTIONS À...

Charles LANDRY

Directeur de la Régie Municipale Eau et Assainissement
Ville de GRAULHET



✓ Quelle est votre politique en matière de gestion de l'eau ?

La RMEA incarne un modèle de gestion publique fondé sur un principe simple. L'eau, patrimoine de l'humanité, constitue un bien commun et doit être gérée de manière responsable et solidaire, selon des critères sociaux, environnementaux, techniques et économiques. Une approche qui a conduit la Régie à promouvoir trois valeurs fondamentales.

- La qualité : fiabilité du schéma d'alimentation en eau, performance des installations de traitement d'eau et d'assainissement, qualité de service rendu aux usagers, qualité de l'eau fournie au robinet...
- La proximité : développer le rapprochement avec les usagers est

une priorité de la Régie. Cette proximité se manifeste par l'engagement de garantir aux Graulhérois un service de qualité en toute circonstance, une accessibilité 24h sur 24 et une information permanente.

- La responsabilité environnementale : forte de son souci de satisfaction des usagers et de sa mission de service public, la Régie œuvre au quotidien au respect de l'environnement.

✓ Parlez-nous de votre partenariat avec l'Institution ?

Notre projet Interc'Eau Sud-Ouest tarnais est un important projet qui a un impact large. Il profite aux usagers de la Régie Municipale des Eaux de Graulhet mais également des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de Vielmur Saint Paul et du Pas du Sant. A Graulhet, la gestion de

l'eau a été confiée à la Régie municipale des eaux, qui s'interrogeait sur le devenir de l'usine de traitement de la Fabrié, devenue obsolète. De plus, l'eau prélevée dans le Dadou était impactée par deux paramètres : la variabilité de débit et de qualité, qui rendait difficile la protection et le traitement de l'eau. Un constat qui a conduit la régie à envisager une solution d'avenir. L'alimentation mutualisée à partir du réseau de l'IEMN est le scénario qui nous a convaincus. Le fait d'avoir joué la carte de la mutualisation a rendu ce projet viable économiquement et cela notamment grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne et des départements du Tarn, de la Haute Garonne et de l'Aude. Ils nous permettent d'offrir demain à plus de 35 000 habitants l'eau de l'IEMN, une eau potable reconnue pour sa qualité.



Claude FITA, le président de la RMEA, aux côtés de son directeur Charles LANDRY.

Claude FITA

Président de la RMEA et maire de GRAULHET

✓ Quelles sont les transformations induites par la loi NOTRe ?

La Loi NOTRe est un processus de restructuration des services publics locaux participant à la gestion du petit cycle de l'eau.

Les objectifs fondamentaux de cette transformation sont multiples et doivent nous permettre de clarifier les compétences des autorités décentralisées, de simplifier la gestion administrative par la diminution du nombre de structures, de maîtriser les dépenses publiques par davantage de mutualisation et de coopération, mais également d'améliorer les performances de nos services et enfin d'assurer un meilleur équilibre et plus d'égalité pour notre territoire. Nous

pouvons seulement regretter que le législateur ait fait primer une approche nécessairement organique, au détriment de la dimension fonctionnelle et de la cohérence hydrographique des structures.

Continuer d'améliorer les performances de nos services publics.

Le conseil d'administration de la RMEA présidé par Claude FITA est composé de 13 membres : 10 sont issus du conseil municipal, 3 sont des personnalités qualifiées représentant les abonnés et ayant une compétence dans les attributions de la Régie. La durée de leur mandat est celle du mandat municipal.

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

En 2018, le montant d'une facture pour une consommation annuelle de 120 m³ (moyenne nationale par foyer) s'établit comme suit :

- Consommation : 158,40 €
 - Abonnement : 76 €
- Redevance Agence de l'Eau : 48,24 €
 - TVA (5,5%) : 15,55 €

➔ Le montant total de la facture est de 298,19 € TTC soit **2,48 €/m³**.

Le changement climatique : État des lieux

Face à l'urgence climatique, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a initié une étude prospective sur les besoins et les ressources en eau permettant de connaître les incidences des changements globaux sur le bassin de la Garonne en 2050. Au-delà des impacts du changement climatique, l'étude intègre les évolutions démographiques, énergétiques, agricoles et leurs impacts sur la ressource en eau. Au regard des enjeux, l'IEMN a souhaité elle aussi se projeter en s'appuyant sur cette étude qu'elle a décliné sur son territoire pour analyser l'effet du changement climatique sur l'équilibre entre les besoins et les ressources sur le bassin du Sor.

À L'ÉCHELLE DU GRAND BASSIN GARONNE

En mai 2016, le comité de bassin Adour-Garonne a lancé l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique, sorte de catalogue de mesures pour faire face aux changements de demain. Cette instance de concertation est constituée de 135 membres aux sensibilités diverses agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, services de l'État (DREAL, ARS, DRAAF), usagers, experts du conseil scientifique.

RENCONTRE AVEC... Françoise GOULARD

Experte en recherche et prospective
Agence de l'eau Adour-Garonne



Qu'est-ce que cet exercice de prospective « Garonne 2050 » mené par l'Agence nous apprend sur le climat et les ressources de demain ?

L'un des enseignements de cette étude est que le Sud-ouest sera fortement impacté par le changement climatique. En effet, notre région va se méditerranéiser par le Sud Est du bassin (Tarn et Aveyron). À l'échelle du Grand Sud-ouest, on estime que la hausse des températures sera comprise entre 0,5° et 3,5°C à l'horizon 2050. L'été 2003 ne sera alors plus une canicule exceptionnelle mais un été moyen. En revanche, les modèles actuels ne nous permettent pas de dégager une tendance nette sur les précipitations mais nous aurons davantage d'épisodes extrêmes de type cévenol. Autres facteurs importants, la baisse de l'enneigement dans les Pyrénées, et l'augmentation significative de l'évapotranspiration, qui entraîneront une diminution des débits naturels de 20% à 40% sur l'année. Les terres irriguées seront également sous tension puisque les étiages seront plus sévères, plus précoces (mai-juin) et plus longs. Ainsi, à objectif environnemental et à usages constants, le déséquilibre entre besoins et ressources pourrait atteindre 800 Mm³ sur le grand Bassin Garonne.

Le diagnostic est assez pessimiste mais nous avons encore le temps des solutions. Il faut juste vouloir les mettre en œuvre et coopérer tous ensemble car nous avons les moyens financiers et humains de nous adapter à ce changement.

Comment nos territoires peuvent-ils s'adapter ?

Le Comité de bassin Adour Garonne, sorte de Parlement de l'eau, élabore actuellement un « Plan d'adaptation au changement climatique » dont l'adoption sera soumise au vote le 2 juillet prochain.

Quatre grands enjeux ont été identifiés sur notre bassin :

- 1 – Faire face à la baisse de l'hydrologie naturelle et à sa plus grande variabilité.
- 2 – Préserver la qualité de la ressource et des mi-

lieux aquatiques, ce qui sous-entend des efforts de traitement de l'eau pour protéger la trame verte et bleue, les zones humides et la biodiversité.

3 – Préserver les fonctionnalités des milieux (ex : autoépuration).

4 – Réduire la vulnérabilité des territoires face aux événements extrêmes tels que les crues ou les inondations. Pour y répondre, il faudra proposer des mesures institutionnelles et donner de l'information à la bonne échelle. Cela passe aussi par l'aménagement du territoire avec les documents d'urbanisme qui devront prendre en compte les enjeux « eau et changements climatiques ». De manière plus globale, il s'agit pour nous tous de changer nos modes de consommation et de production pour qu'ils deviennent plus sobres et moins polluants.

Enfin, nous pourrions nous adapter au changement climatique en adoptant toute une série de mesures vertes comme la préservation des zones humides et grises avec la construction d'ouvrages tels que des digues et des retenues.

Aux territoires d'établir la combinaison gagnante entre toutes ces mesures afin de les adapter à leur échelle et leur contexte.

Que pensez-vous du fait qu'un gestionnaire de ressource tel que l'IEMN se saisisse du sujet ?

Il est essentiel qu'un acteur majeur de la région en matière d'eau tel que l'IEMN participe à cette prospective territoriale. Sa démarche permet d'observer localement les impacts du changement climatique et d'établir une description plus fine des usages. D'autre part, le travail de l'Institution est très utile afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs (usagers, élus, irrigants, etc.) sur les enjeux de ce changement climatique.

“ Vers des modes de consommation et de production plus sobres et vertueux. ”

EN MONTAGNE NOIRE

Les changements climatiques globaux décrits dans « Garonne 2050 » vont évidemment toucher l'Institution qui a décidé de s'appuyer sur les recherches de l'Agence de l'eau et de décliner cette étude à une échelle plus fine : celle de ses propres ouvrages et de sa zone de desserte en eau.

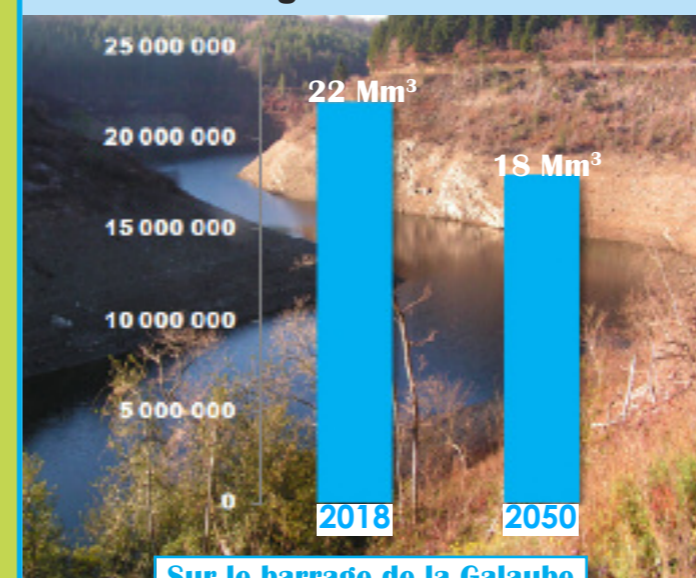
L'Institution satisfait aujourd'hui nombre d'usages. Elle produit de l'eau potable, fournit de l'eau d'irrigation, assure le soutien d'étiage de la rivière Sor et alimente en eau le canal du Midi pour la navigation.

L'équilibre entre les volumes stockés par l'Institution et les besoins est aujourd'hui sécurisant.

Néanmoins, les anomalies significatives sur les paramètres climatiques et hydrologiques par rapport à l'état actuel que prévoit « Garonne 2050 » pourraient fragiliser cet équilibre.

Les données de changement climatique du bassin versant de l'Agout, qui englobe celui du Sor, ont été extraites de « Garonne 2050 » et utilisées pour transformer une chronique récente de 25 années connues des apports dans les barrages et des volumes à déstocker pour l'irrigation et le soutien d'étiage.

Des apports naturels dans les barrages en baisse significative de 18%.



Sur le barrage de la Galaube

Les besoins en eau potable en 2050 ont été également appréciés. Dans le scénario de base, un volume de 14 Mm³ a été retenu car il est adapté au dimensionnement des usines de production et permet un développement de 17 % des consommations actuelles. Cette

hypothèse diverge de celle retenue dans « Garonne 2050 » qui a fait le pari en scénario médian de la stabilité des prélèvements pour l'eau potable. Elle prend en compte le contexte local traduit dans les schémas directeurs des clients de l'IEMN et les projections des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui prévoient une forte augmentation de la population.

Ensuite, ces chroniques et besoins ont été introduits dans des outils de simulation pour vérifier l'équilibre.

Le principal constat réside dans le fait que le scénario de base montre une sécurisation insuffisante des usages eau potable comme irrigation, soutien d'étiage et navigation. En effet, une année sur 25 les besoins en eau potable ne pourraient pas être fournis et subiraient une restriction importante tandis que les usages irrigation, soutien d'étiage et navigation ne seraient pas complètement satisfaits 9 années sur 25.

L'étude a donc analysé l'effet de divers leviers d'adaptation pour tendre vers un équilibre pérenne en 2050.

Les différents leviers d'adaptation testés

- Adapter la gestion de la ressource en augmentant par exemple la réserve interannuelle dans les barrages,
- Economiser l'eau, voire faire des choix d'usage tels que la suppression de la fourniture d'eau d'irrigation et de soutien d'étiage,
- Sécuriser la ressource en eau disponible.

Il en ressort qu'aucun scénario jouant sur un seul de ces leviers ne serait suffisant. Le seul scénario satisfaisant, qui agirait de manière équilibrée sur les leviers et permettrait d'atteindre les garanties d'usage visées pour l'eau potable et l'eau d'irrigation, serait celui d'une adaptation des usages intégrant des économies d'eau importantes couplée avec des travaux de sécurisation de la ressource consistant à mobiliser une nouvelle ressource.

Les perspectives

Cette première approche invite donc à aller plus loin mais avant de s'engager dans l'étude de faisabilité de solutions qui seront quoiqu'il en soit complexes et coûteuses à mettre en œuvre, le Conseil d'Administration de l'Institution souhaite consolider les scénarios de changement climatique.

Ainsi, après concertation avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne appuyée par un expert du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'IEMN envisage une analyse du changement climatique plus fine, propre à ses bassins versants de la montagne noire dont la géographie est différente de celle du bassin de l'Agout étudié dans « Garonne 2050 » et qui a servi de référence dans cette étude.

Zoom sur la Régie des Eaux de Graulhet

Dès 1930, la ville de Graulhet se dote de ses premières infrastructures dédiées à la production d'eau potable et c'est en 1982 que le conseil municipal délibère en faveur d'une régie municipale des eaux autonome. Depuis la mise en service de l'Interc'Eau, la Régie Municipale de l'Eau et de l'Assainissement a abandonné la production et se charge désormais du transport et de la distribution des 667 000 m³ (en 2017) d'eau potable vers ses 5 000 abonnés.

LES MISSIONS DE LA RMEA

Eau potable

- Le transport de l'eau potable depuis le point de livraison de l'IEMN jusqu'au réservoir de stockage de Nagassié, soit environ 30 km.
- La distribution de l'eau potable aux abonnés et usagers et l'exploitation du réseau de distribution et de ses équipements annexes.
- La surveillance de la qualité de l'eau depuis le point de pompage jusqu'au robinet du consommateur, ce qui fait de l'eau l'aliment le plus contrôlé de toute notre alimentation.
- La maintenance et l'entretien du patrimoine.
- La gestion des abonnés et l'information des usagers du service de l'eau.

Assainissement

Le rôle de la Régie est de gérer et de préserver les ouvrages d'assainissement afin d'éviter les risques de pollution. La Régie assure la collecte, le transit et le

traitement des eaux usées de plus d'1 million de m³ chaque année. La station d'épuration de Graulhet est une station d'épuration « Industrielle » dimensionnée pour le traitement d'une pollution équivalente à 240 000 habitants, soit une capacité nominale de traitement de 11 000 m³/j. Dimensionnée pour traiter principalement les effluents produits par l'industrie du cuir, la station offre aujourd'hui ses services à tous les types d'industriels et est à ce titre la 1^{ère} station d'épuration industrielle de la Région Midi-Pyrénées.

Poids Public

La Régie assure la gestion et l'entretien du Poids Public, destiné au pesage de camions, de véhicules industriels ou agricoles. Cette activité représente environ 20 000 pesées par an.

Barrage de Miquelou

La Ville de Graulhet a délégué par convention à la Régie municipale des eaux l'exploitation de ce barrage d'une capacité totale de 500 000 m³.



La RMEA c'est...

Une équipe de **20 personnes**

4 services : Usines - Réseaux - Administratif et Clientèle - Laboratoire et Analyses.

Un dispositif accessible **7j/7 et 24h/24**

4 réservoirs enterrés (capacité totale : 4 000 m³)

120 km de réseau d'eau potable

1 station d'épuration d'une capacité de 4 000 000 m³/an

9 postes de relevage des eaux usées vers le réseau collectif

150 km de réseau par lequel transitent les eaux usées domestiques et industrielles vers la station d'épuration.



Unité de dépotage des effluents extérieurs.

Interc'eau Sud-Ouest tarnais

Alimentation en eau potable de Graulhet et des syndicats du Sant et de Vielmur Saint-Paul par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire

La conférence de presse qui s'est déroulée mardi 19 juin à la mairie de Graulhet marquait la fin des travaux de cette opération hors normes que fut l'Interc'Eau Sud Ouest Tarnais. En effet, le dernier tronçon de ce beau projet collectif est aujourd'hui achevé et depuis quelques jours, c'est au tour de la Régie des eaux de Graulhet d'être alimentée par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire.



Maîtres d'ouvrage et financeurs de l'Interc'Eau étaient réunis pour inaugurer la mise en eau de la ville de Graulhet. De gauche à droite : Jean-Luc SCHARFFE, Gilbert HÉBRARD, Claude FITA, Laurent VANDENDRIESSCHE et Raymond FREDE.

Après plus de 18 mois de travaux, la pose des 42 kilomètres de réseau qui alimente les Syndicats du Pas du Sant, de Vielmur Saint Paul et la Régie Municipale des Eaux de Graulhet est à présent achevée.



Florence BELOU (conseillère départementale du canton de Graulhet), Olivier FULLY (directeur de l'IEMN) et Charles LANDRY (directeur de la RMEA de Graulhet).

Au cours de la conférence de presse, tous les acteurs ont salué le travail accompli et la volonté commune affichée tout au long de ce projet qui, selon Claude FITA (président de la RMEA et maire de Graulhet), aura été "un succès grâce à la mobilisation de tous, que ce soit les partenaires, les entreprises ou les services de l'Institution qui ont assuré une maîtrise d'œuvre efficace et réactive".

Le rinçage et la désinfection des 30 km de conduites entre le poste de livraison de l'IEMN situé à La Rivayrié et le réservoir de la RMEA à Nagassié ont été effectués en

mai dernier. Les analyses bactériologiques et physico-chimiques envoyées au Laboratoire départemental de l'eau du Tarn ont prouvé que l'eau distribuée était conforme à la réglementation sanitaire en vigueur. Après quoi, les quatre maîtres d'ouvrage se sont mobilisés afin d'effectuer les essais hydrauliques et vérifier ainsi le bon dimensionnement de ce nouveau réseau de transport d'eau potable capable de transiter 133 l/s au départ de La Rivayrié et le respect des conditions de desserte prévues par les conventions liant l'IEMN et ses partenaires tarnais. La Régie Municipale des Eaux de Graulhet abandonne donc progressivement sa production d'eau potable pour prendre possession de son nouveau réseau. Les 12 000 graulhétos boivent presque exclusivement l'eau issue de la montagne noire.

En outre, les élus se sont félicités du fait que l'enveloppe financière de l'opération a été respectée. Gilbert HÉBRARD (président de l'Institution) s'est quant à lui dit convaincu que l'eau de la montagne noire naturellement saine sera appréciée par les graulhétos. En tant que fervent défenseur du service public, il s'est dit fier que ce soit l'Institution qui alimente la commune en exploitant tous ses ouvrages en régie et contribue ainsi à fournir aux usagers un service de qualité à un coût maîtrisé". Enfin, il a tenu à remercier l'Agence de l'eau Adour-Garonne qui a soutenu avec ambition le projet et le Conseil Départemental du Tarn qui l'a porté jusqu'à son terme. Christophe RAMOND (président du département) a conclu en précisant que ce nouveau réseau sécurisait l'approvisionnement en eau du territoire "à l'heure où l'on sait que "l'or bleu" fera peut-être cruellement défaut demain pour une trop large partie de l'humanité. Nous faisons donc là action de prévention et de responsabilité envers les générations futures."